

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**L'an DEUX MILLE VINGT TROIS le NEUF NOVEMBRE**

le Conseil municipal de la commune de Morzine s'est réuni en session ordinaire,  
à dix-huit heures trente minutes  
salle du Conseil municipal de Morzine,  
sous la présidence de Monsieur Fabien Trombert - maire

**Date de convocation du conseil municipal : 03 novembre 2023**

**Nombre de conseillers municipaux en exercice : 22**

**Nombre de conseillers municipaux présents : 16**

**Quorum : 12**

**Nombre de pouvoirs : 04**

**Nombre de votants : 20**

- Pour : 20

- Contre : /

- Abstention : /

**Présents : 16**

Mmes, MM. Marullaz Aube, Herbron Franck, Buet Manuelle, Buet Maurice, Bouvier Virginie, Dupieux Gilbert, Baud Jeanine, Tournier Michelle, Heu Benoît, Bouvier Véronique, Castex Margaux, Anthonioz Elisabeth, Béard Patrick, Coquillard Michel, Page Olivier

**Absents et excusés : 06**

Mmes, MM. Voirin Pierre, Baud Marie, Muffat Quentin, Baud Pachon Valérie, Marchand Thierry, Pillot Serge

**Pouvoirs : 04**

Monsieur Voirin Pierre	à	Madame Marullaz Aube
Monsieur Muffat Quentin	à	Monsieur Dupieux Gilbert
Monsieur Marchand Thierry	à	Monsieur Coquillard Michel
Monsieur Pillot Serge	à	Madame Tournier Michelle

**- Madame Margaux Castex a été désignée secrétaire -**

### **D\_2023\_11\_15**

#### **Adhésion à la fondation du patrimoine**

La Fondation du Patrimoine, partenaire de la région Rhône-Alpes, est un organisme privé indépendant à but non lucratif qui œuvre pour sauvegarder et valoriser le patrimoine français de proximité.

En 2022, la fondation a retenu le projet de rénovation des façades de l'église Sainte Marie-Madeleine et du presbytère pour un accompagnement personnalisé, à titre gracieux, afin d'aider la commune au financement de travaux qualitatifs. Une convention a été signée et une campagne de collecte de dons a été lancée.

Pour permettre à cette fondation de maintenir ses actions en faveur des biens patrimoniaux remarquables qui contribuent à la valorisation de notre territoire régional et à rendre la France plus belle, elle sollicite l'adhésion de la commune étant précisé que le montant pour 2024 est de 200 €.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**  
**après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

APPROUVE :

- l'adhésion de la commune de Morzine à la Fondation du Patrimoine,
- le paiement du montant de l'adhésion annuelle, fixé en fonction de la population légale de la commune, qui s'élève à 200 € pour 2024,

AUTORISE M. le maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à cette délibération.

Pour extrait certifié conforme,  
fait à Morzine, le 14 novembre 2023.

La secrétaire de séance,  
**Margaux Castex.**



Le maire de Morzine,  
**Fabien Trombert.**



---

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du maire de Morzine,  
d'un recours auprès du préfet de la Haute-Savoie et d'un recours contentieux devant le tribunal administratif  
dans un délai de deux mois à compter de sa publicité.*

---